

AXE 2

L'ADOPTION DE MODES DE VIE ET LA CREATION D'ENVIRONNEMENTS SAINS ET SECURITAIRES

Déterminant : Exposition à des risques présents dans l'environnement





Définition

La population est exposée à différents contaminants qui peuvent être présents dans l'environnement, incluant les **milieux de vie**, les **milieux institutionnels** (Services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE), milieux scolaires et d'enseignement, établissements de santé) et l'**environnement extérieur** (ex. : dans l'air, dans l'eau ou dans les sols). Les contaminants peuvent être de **nature chimique** (ex. : plomb, composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques, solvants), **physique** (ex. : bruit, chaleur, radon, champs électromagnétiques) ou **biologique** (ex. bactéries, moisissures). Ces contaminants peuvent présenter des risques à la santé lorsque les individus sont exposés par le biais de **différentes voies d'exposition** (ex. : inhalation, ingestion involontaire, contact cutané direct ou indirect). Plusieurs facteurs peuvent avoir une influence sur le risque individuel associé à ces contaminants, notamment la concentration, le temps d'exposition ou la voie d'exposition. Certaines populations (jeunes enfants, femmes enceintes) sont également plus sensibles que d'autres. Le risque populationnel peut varier en fonction de la quantité de personnes exposées (un ou quelques individus, un groupe élargi ou toute la population).

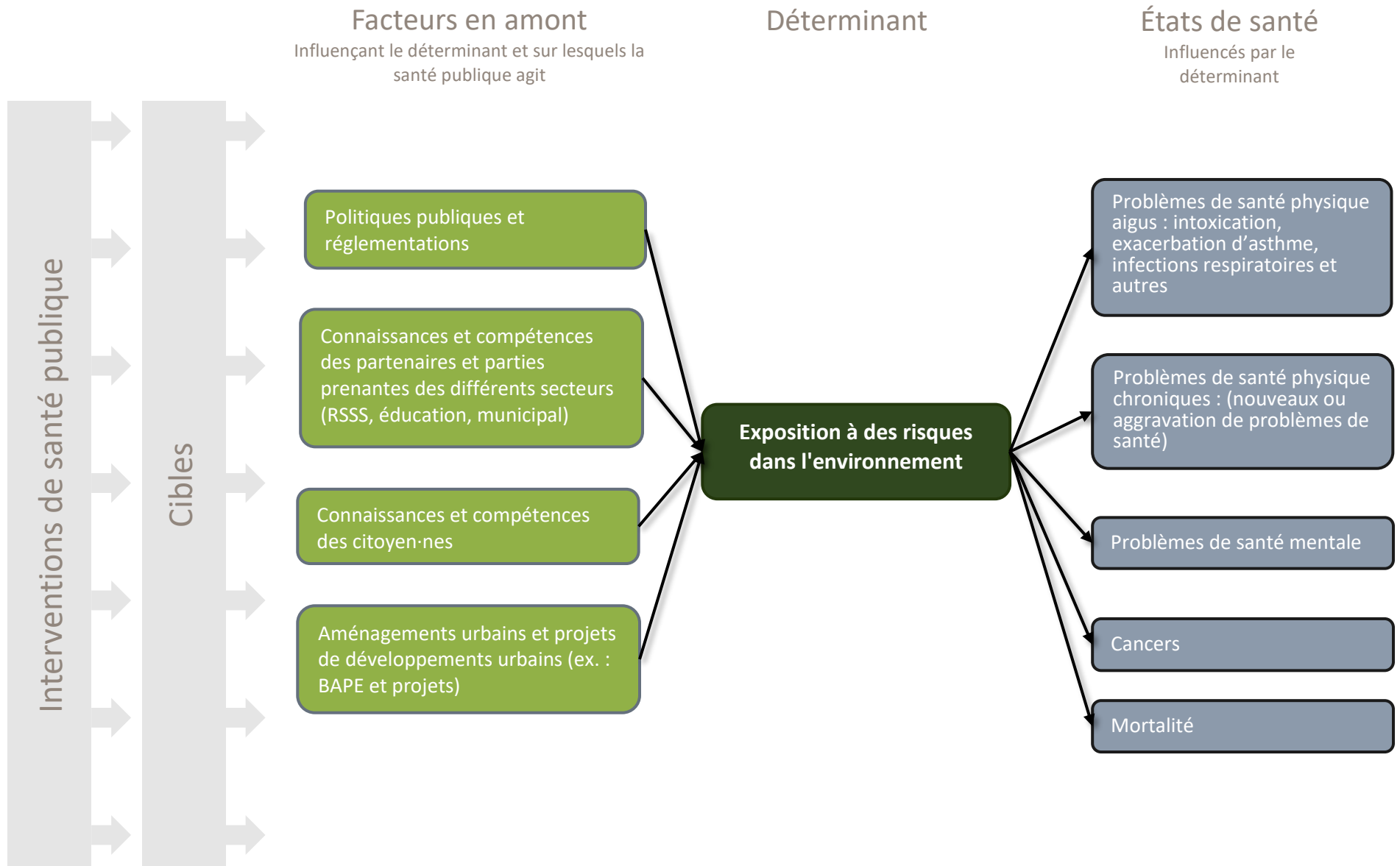
Différentes mesures existent pour prévenir l'exposition à ces risques environnementaux. Celles-ci peuvent être axées sur la source (éliminer ou réduire à la source), sur le milieu (limiter la propagation) ou sur l'individu ou la communauté (appliquer des mesures de protection individuelles). Les interventions liées à la salubrité des logements dans la communauté sont traitées dans la fiche *Logements*; celles liées à l'aménagement de l'environnement bâti et au transport sont traitées dans la fiche *Aménagement urbain et mobilité*; celles liées aux risques infectieux sont traitées dans les fiches *Exposition à des risques infectieux dans les milieux de soins* et *Exposition à des risques infectieux dans les milieux de vie dans la communauté et dans l'environnement*; celles liées aux risques en milieu de travail sont traitées dans la fiche *Exposition à des risques en milieu de travail*; celles liées aux urgences environnementales relèvent de la fiche *Préparation et réponse aux urgences majeures*.

Pertinence

Chaque contaminant a des effets spécifiques sur la santé qui varient en fonction du degré et de la fréquence d'exposition. Par exemple, la prévention et gestion des risques suivants sont particulièrement pertinents à Montréal :

- La pollution de l'air est reconnue comme un cancérigène par l'OMS. Elle peut provoquer des symptômes respiratoires, cardiaques et mener à des hospitalisations et des décès, notamment chez des personnes qui sont vulnérables. La pollution de l'air à Montréal serait responsable annuellement de 1540 décès prématurés, de 6028 cas de bronchite infantile aiguë associés aux particules fines et de 114 023 jours de symptômes d'asthme associés aux particules fines et à l'ozone (INSPQ, Santé Canada).
- L'exposition au bruit environnemental peut entraîner des effets sur la santé des individus : la gêne, la perturbation du sommeil, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires. Plus de 60 % de la population de l'île de Montréal serait exposée durant la nuit à des niveaux moyens de plus de 55 dBA, excédant ainsi la recommandation de l'OMS.
- La présence de microorganismes (contaminants d'origine fécale, *Legionella*, etc.) dans les milieux naturels (plages) ou artificiels (tours de refroidissements à l'eau, système de distribution d'eau chaude domestique ou institutionnel, spa, etc.) peut poser différents risques à la santé (infections respiratoires, symptômes gastro-intestinaux).
- L'ingestion d'eau contaminée par des microorganismes peut poser un risque à la santé si celle-ci est consommée. La présence d'entrées de service en plomb et de soudures dans la tuyauterie contamine l'eau potable et pose également un risque à la santé, notamment chez les groupes de personnes les plus vulnérables (nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes).
- L'agglomération de Montréal est particulièrement touchée par la problématique des sols contaminés en raison des anciennes activités industrielles qui se sont déroulées sur le territoire. Plusieurs anciennes carrières et certaines berges ont été comblées par divers matériaux de remblayage. Cette contamination pourrait représenter un risque à la santé si une personne y est fortement exposée par l'inhalation de particules remises en suspension, l'ingestion involontaire de sols, la migration de contaminants à l'intérieur des bâtiments, la consommation de légumes ou fruits qui ont poussé dans des sols contaminés ou le contact cutané avec les sols.

Plusieurs risques présents dans l'environnement (chaleur, légionellose, etc.) connaissent une incidence accrue en raison des changements climatiques. Par ailleurs, l'exposition aux risques présents dans l'environnement n'est pas uniforme sur le territoire de l'île de Montréal. Certains contaminants peuvent être, par exemple, concentrés autour de certains secteurs et exposer de façon plus importante certains groupes, accentuant ainsi les inégalités sociales de santé.





Objectifs sur le déterminant et ses composantes

1. Réduire l'exposition de la population montréalaise aux différents risques présents dans l'environnement.

SERVICES DU PNSP ASSOCIÉS : 2.1, 2.9, 2.13 ET 2.14

Offre de services de santé publique

OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS
<p>Politiques publiques et réglementations</p> <p>1. D'ici 2025, les politiques publiques et les règlements concernant des risques présents dans l'environnement seront améliorés dans le but de réduire l'exposition à des risques environnementaux, incluant les risques amplifiés par les changements climatiques.</p>	<p>1. Représentations auprès des ministères et organismes concernés afin que les règlements et les politiques publiques permettent de réduire l'exposition à des risques présents dans l'environnement et permettent l'adaptation aux effets des changements climatiques.</p> <p>2. Production d'avis et de mémoires et représentations publiques afin que les politiques publiques et les règlements permettent de réduire les risques présents dans l'environnement.</p>	<p>-</p>
<p>Connaissances et compétences des partenaires et parties prenantes des différents secteurs</p> <p>2. D'ici 2025, les partenaires et parties prenantes concernés auront les connaissances et les compétences afin de réduire l'exposition à des risques présents dans l'environnement, incluant les risques amplifiés par les changements climatiques.</p>	<p>3. Concertation avec les partenaires et parties prenantes qui jouent un rôle dans la prévention et le contrôle des risques environnementaux afin de développer des visions communes, des synergies et des approches cohérentes pour réduire l'exposition à des risques présents dans l'environnement.</p> <p>4. Évaluation et gestion de risques sanitaires, par exemple par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Expertise-conseil en évaluation du risque : identification des menaces réelles, appréhendées ou perçues, caractérisation du risque, évaluation de l'exposition, estimation du risque ; b. Expertise-conseil en gestion du risque : identification des mesures de contrôle ou de mitigation, évaluation de leur efficacité et de leur faisabilité de concert avec les partenaires, et émission de recommandations ; c. Communication du risque : communication efficace avec les partenaires du résultat de l'évaluation du risque, incluant la production d'outils, tout en prenant en compte leur perception du risque ; d. Positionnements médiatiques et stratégiques. 	<p>-</p>



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS
	5. Concertation et expertise-conseil avec les parties prenantes face aux risques environnementaux dans les milieux institutionnels (services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE), milieux scolaires et d'enseignement, établissements de santé).	
<p>Connaissances et compétences des citoyen·nes</p> 3. D'ici 2025, les citoyen·nes montréalais·es auront de meilleures connaissances et compétences en ce qui concerne les risques présents dans l'environnement et les moyens à leur disposition afin de réduire leur exposition, incluant celle aux risques amplifiés par les changements climatiques.	6. Diffusion d'information à la population sur les risques présents dans l'environnement et d'outils pratiques pour réduire leur exposition. 7. Expertise-conseil et accompagnement des CIUSSS et de la population sur les risques présents dans l'environnement et les moyens de réduire leur exposition.	1. Diffusion à la population d'information produite par la DRSP. Optionnelle 2. Soutien au développement des communautés par l'accompagnement de la population ou des organismes communautaires sur les risques présents dans l'environnement et les moyens de réduire leur exposition. Incontournable
<p>Aménagements urbains et projets de développements urbains</p> 4. D'ici 2025, tous les projets de développement soumis à la DRSP pour lesquels il y a une entente ou un mandat légal d'évaluation systématique du risque tiendront compte des impacts sur la santé.	8. Évaluation et gestion des risques sanitaires : évaluation des impacts sur la santé liés à des projets, programmes, schémas d'aménagement, règlements ou politiques spécifiques (ex. : BAPE).	-